

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00083 Numéro SIREN : 494 235 138 Nom ou dénomination : REMAUD SARL

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004287

REMAUD SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue des Prés Colombel
76600 LE HAVRE
494 235 138 RCS LE HAVRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOUT 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2022 s'élevant à 191 728.25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	191 728.25 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 324 632.58 euros.	

L'Assemblée Générale décide d'affecter concomitamment :

le solde du compte « Report à nouveau » d'un montant	7 094.13 euros
au compte « Autres réserves » qui ressortira, après affectation, à 331 726.71 euros	

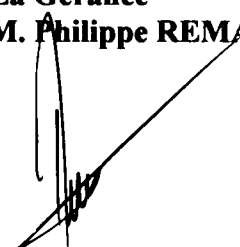
Distribution antérieure de dividende

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 aout 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
M. Philippe REMAUD



Designation de l'entreprise		REMAUD SARL - SIREN : 494235138		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
				Net			
				Exercice clos le 28/02/2022		N-1 28/02/2021	
				Brut		Net	
				Amortissements provisions		Net	
Capital souscrit non appelé (D)				AA			
Frais d'établissement				AB	AC		
Frais de développement				CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires				AF	AG	1 000	0
Fonds commercial (D)				AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles				AJ	AK		
Vances et acomptes sur immobilisations incorporelles				AL	AM		
Terrains				AN	AO		
Constructions				AP	AQ		
Installations technique matériel et outillage industriels				AR	AS		
Autres immobilisations corporelles				AT	AI		
Immobilisations en cours				AV	AW		
Vances et acomptes				AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				CS	CT		
Autres participations				CU	CV	512 000	512 000
Créances rattachées à des participations				BB	BC		
Autres titres immobilisés				BD	BE		
Prêts				BF	BG		
Autres immobilisations financières *				BH			
TOTAL (II)				BJ	BK	513 000	512 000
Matières premières, approvisionnements				BL	BM	1 000	1 000
En cours de production de biens				BN	BO		
En cours de production de services				BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis				BR	BS		
Marchandises				BT	BL		
Vances et acomptes versés sur commandes				BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)				BX	BY	93 576	93 576
Autres créances (3)				BZ	CA	6 234	6 034
Capital souscrit et appelé, non versé				CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (classement)				CD	CE		
Disponibilités				CF	CG	39 848	12 367
Charges constatées d'avance (3)				CH	CI		
TOTAL (III)				CJ	CK	139 658	111 977
Frais d'émission d'emprunt à court terme (IV)				CW			
Prêts de remboursement des obligations (V)				CM			
Frais de conversion net (VI)				CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	LA	652 658	623 977
Remous (1) Dont droit au bail				CP	CP	1 000	1 000
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes							
(3) Part à plus d'un an				CR			
Classe de l'exercice de rattachement							
Classe de l'exercice de rattachement							
Stocks							
Créances							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n. 2015.



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

12/10/2022

Designation de l'entreprise		Exercice N		Exercice N - 1	
REMAUD SARL - SIREN : 494235138					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont verse	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission de fusion d'apport	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EC			
	Reserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (5) (Dont réserve spéciale des plus-values	BI			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat	EJ			
	Report à nouveau	DH	7 094	-126 349	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	191 728	133 444	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées	DK			
	TOTAL (I)	DL	342 727	150 999	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risque	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DI	109 809	153 046	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EL	177 345	299 355	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 600	2 400	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 177	18 177	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte égal	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	308 931	472 978	
	Ecarts de conversion possible	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	651 658	623 977	
RUAVERS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	IC			
	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	ID			
	Ecart de réévaluation libre	IF			
	Reserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EG	308 931	319 932	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

[illegible]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaires obligatoires, article 53 A
du Code général des impôts

1111111111

Designation de l'entreprise: REMAUD SARL - SIREN : 494235138		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (à base)	HE	150
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	150 200
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-150 -200
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	200 000 146 557
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 272 13 113
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	191 728 133 444
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HIY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.P.)	IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux PIR A8		
	(*) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	CHQ 2218762 AMENDE FISCALE	150	
(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2022 N° 11034*22 ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Exercice ouvert le 01/03/2021 et clos le 28/02/2022		Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal X		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
REMAUD SARL - SIREN : 494235138		**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:		
14 RUE DES PRES COLOMBEL				
76600 LE HAVRE				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.				
B ACTIVITE				
Activités exercées		SIEGES SOCIAUX		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à taux normal		Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et 0 droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense	Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐				
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : INQOM				
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐				
BHN EXPERTISE				
AVENUE DE L'INNOVATION				
ZA BOLBEC / SAINT JEAN				
76210 MAUREPAS				
0235393737				
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :				
		Identité du déclarant: Date: 26/10/2022 Lieu: LE HAVRE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : REMAUD PHILIPPE Qualité du déclarant : GERANT		

REMAUD SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue des Prés Colombel
76600 LE HAVRE
494 235 138 RCS LE HAVRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 aout 2022

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées audit article intervenues au titre de l'exercice écoulé ou qui ont été conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis :

Concernant Monsieur Philippe REMAUD

Convention(s) portant sur les créances et les dettes

La Société REMAUD SARL détient une dette d'un montant de 141 518.03 euros envers la société GUIGNERY & VILLAMAUX (RCS LE HAVRE n° 318 201 175) dans laquelle monsieur Philippe REMAUD est gérant.

Convention(s) portant sur le(s) compte(s) courant(s) d'associé(s)

Monsieur Philippe REMAUD détient au sein de la Société un compte courant d'associé, créateur non rémunéré, dont le solde, à la clôture de l'exercice, ressort à 31 915.09 euros.

Concernant Monsieur Philippe REMAUD et Madame Véronique REMAUD

Convention(s) portant sur les créances et les dettes

La Société REMAUD SARL détient une dette d'un montant de 2 940.00 euros envers la société SCI 3V2P (RCS LE HAVRE n° 511 612 228) dans laquelle Monsieur Philippe REMAUD et Madame Véronique REMAUD sont gérants associés.

Nous vous demandons de prendre acte que tous les associés de la Société sont intéressés à la convention ci-dessus visée et qu'il est impossible de soumettre cette convention à l'approbation de l'Assemblée. Nous vous précisons que ladite convention produit néanmoins tous ses effets.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte.

Philippe REMAUD

Gérant

